



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2024.075

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 16 février 2024 et le 3 juin 2024, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L.2122-22 alinéa 4, et les articles L2131-1, L2131-2, 4°, D2131-5-1 et R2131-6,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2124-1 et R 2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R 2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L. 2125-1 et R 2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D.2020.05.18 du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu les arrêtés municipaux n° A.2022.2061 du 20 octobre 2022 et n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations aux élus,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçu dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 16 février 2024 et le 3 juin 2024 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Entretien des ouvrages d'assainissement - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société SECHE ASSAINISSEMENT domiciliée Lieu-Dit Les Hêtres 53810 Changé suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et un seuil maximum fixé à 130 000 € HT pour sa durée totale.
- 2) Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents (3 lots) – Avenant n°3 à l'accord-cadre « Lot n°2 - Impression et routage du magazine de Versailles » conclu avec la société ILD ayant pour objet une revalorisation exceptionnelle des tarifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Cet avenant est sans incidence financière sur le seuil de l'accord-cadre, celui-ci étant initialement prévu sans montant minimum ou maximum.
- 3) Fourniture et livraison de petits matériels audiovisuels - Accord-cadre Mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Darty et fils domiciliée 9 rue des bateaux lavoirs 94200 Ivry sur seine, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du contrat par le titulaire. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil maximum fixé à 130 000,00 € HT pour sa durée totale.
- 4) Achat et livraison de 3 véhicules électriques - Marché conclu avec la société RRG Versailles, domiciliée 81 rue des Chantiers 78000 Versailles, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 46 528,77€ HT. Le délai de livraison est de 30 jours à compter de la notification du marché.
- 5) Mise en œuvre de la dématérialisation des bulletins de salaires de 1986 à 2002, et ses prestations associées, pour la Ville de Versailles, son CCAS et Versailles Grand Parc - Accord-

cadre à bons de commandes, mono-attributaire, conclu avec la société LNSE domiciliée 1305 Route de Lozanne - ZA des Grandes Terres - 69380 Dommartin, sur demande de devis pour une durée maximum d'1 an à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre comporte une partie fixe (mise en œuvre de la solution globale de dématérialisation des bulletins de salaire), dont le montant forfaitaire s'élève à 5600 € HT, et une partie à bons de commande (portant sur des prestations associées), dont le montant maximum cumulé avec celui de la partie fixe du contrat, ne peut dépasser 25 000 € HT sur la durée totale du contrat.

- 6) Fourniture de pièces détachées pour véhicules PEUGEOT CITROEN - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société SCDPRS ayant pour objet le transfert du contrat à Paris sud PR. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 7) Pré-curage des étages R+2, R+3, R+4 des nouveaux locaux de la Police Municipale - Marché conclu avec la société KLC ENVIRONNEMENT, domiciliée 2 rue de la Fosse Guérin - 95200 - Sarcelles, suite à une procédure sans mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire de 23 000 € HT. La durée de la prestation (préparation et travaux) est fixée à 2 mois à compter de sa notification.
- 8) Mission de diagnostic et de conseil sur l'organisation de la Direction de l'Education et de la Jeunesse de la Ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société POLITEIA domiciliée 17 rue Royale - 69001 Lyon, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 25 250 € HT (correspondant à la partie forfaitaire du contrat, relative aux prestations de diagnostic/analyse/propositions) et un seuil maximum fixé à 28 000 € HT pour sa durée totale.
- 9) Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un vestiaire de football féminin au stade Jussieu - Marché conclu avec le groupement d'entreprises APA (mandataire) /RCA / CO2C domiciliée 7 rue Paul Bert 75011 Paris suite à une procédure sans mise en concurrence et pour un montant forfaitaire provisoire de 38 500 € HT pour une durée de 29 mois à compter de la date de notification le 02 avril 2024.
- 10) Acquisition de mobiliers pour l'espace d'exposition du rez-de-chaussée et premier étage du Phare - Marché conclu avec la société MODA International domiciliée 6 passage de la Boule Blanche 75012 Paris suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 39 787,41 € HT. La durée de la prestation est estimée à 2 mois.
- 11) Tierce Maintenance Applicative du logiciel SAP Business Objects - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Decivision ayant pour objet l'augmentation de la maintenance annuelle. Le seuil maximum de cet accord-cadre reste fixé à 200 000 € HT.
- 12) Remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole de Bange - Marché conclu avec la société Reithler, domiciliée 5 rue Claude Chappe, 77400 Lagny sur marne suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 109 970,00 € HT. La durée du chantier est estimée à 1 mois et 5 jours.
- 13) Achat, livraison, installation et mise en service d'appareils électroménagers pour la Ville de Versailles, le CCAS et la CAVGP – Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société PONT D'ISSY INDUSTRIE ayant pour objet un ajustement de certains prix du bordereau des prix unitaires du fait de la hausse des coûts des matières premières. Cette revalorisation est effective à compter du 8 mars 2024 jusqu'au 7 mars 2025. L'avenant n'a aucune incidence financière au regard du montant maximum annuel du marché.
- 14) Location d'un écran et de ses accessoires pour la ville de Versailles et l'agglomération de Versailles Grand Parc à l'occasion des JO 2024 – Marché ordinaire à prix forfaitaire conclu avec la société EXPERT EVENT domiciliée 4 rue de la Découverte 77600 Chanteloup en Brie suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée allant du 24 juillet au 12 août 2024 inclus. Ce marché est conclu pour un montant total de 38 674,90 € HT.
- 15) Travaux de réparation de la corniche haute en pierre de l'Hôtel de Ville de Versailles – Marché ordinaire de travaux conclu avec la société ETABLISSEMENT CHAPELLE domiciliée 26 rue des Osiers – BP 10078 – 78313 Coignières suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 2 mois. Ce marché est conclu pour un montant de 92 232,73 € HT.
- 16) Contrat de maintenance et tierce maintenance solution de billetterie NEPTIS et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société CRISALID domiciliée 40 avenue de la Libération 57160 Chatel Saint Germain suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 1 808 € HT et un seuil maximum fixé à 90 000 € HT pour sa durée totale.
- 17) Fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers/équipements dédiés à l'enfance pour les villes de Versailles et Le Chesnay-Rocquencourt – Accord-cadre mono-attributaire à bons de

commande conclu avec la société WESCO domiciliée Route de Cholet – CS 80184 – 79141 Cerizay suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de quatre ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 219 000 € HT pour sa durée totale.

- 18) Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale au 93 rue des Chantiers à Versailles - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises AP ARCHITECTURE (mandataire) / PARICA INTERNATIONAL / CRONOS CONSEIL / SERIAL ACOUSTIQUE, ayant pour objet de prendre en compte l'impact de l'évolution du programme de travaux sur les prestations à réaliser par le maître d'œuvre titulaire du marché, et sur sa rémunération. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 17 320 € HT, qui passe ainsi à 214 999,86 € HT, soit une augmentation de 8,76%.
- 19) Acquisition de Tasers, munitions, accessoires et licences pour la Police Municipale de la ville de Versailles - Accord-cadre Mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société GK Professional domiciliée 159 avenue Gallieni 93170 Bagnolet suite à une procédure sans mise en concurrence pour une durée de 30 mois à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil maximum fixé à 40 000,00 € HT pour sa durée totale.
- 20) Expérimentation innovante d'évaluation de la propreté urbaine – Marché à tranches optionnelles conclu avec la société BEAUTIFULCITIES domiciliée 21 rue Rostand 91400 Orsay Cedex suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée allant de la notification jusqu'au 27 octobre 2024. Ce marché est conclu pour un montant total de 27 400 € HT (soit 14 800 € HT pour la tranche ferme et 12 600 € HT pour la tranche optionnelle 1).

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.